



OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ DES GENRES DU RÉSEAU MONDIAL DE JUSTICE ÉLECTORALE

Programme de Travail
Proposition 12/07/2021

OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ DES GENRES DU RÉSEAU MONDIALDE JUSTICE ÉLECTORALE

PROGRAMME DE TRAVAIL Mars 2021 - Décembre 2024

Introduction

Le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération (TEPJF), en collaboration avec le Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE) et d'autres organismes, promeut la création de l'**Observatoire de la Parité des Genres du Réseau Mondial de Justice Électorale**, comme un mécanisme de diffusion de l'administration de la justice selon une perspective de genre concernant les droits politiques et électoraux des femmes et pour rendre visible les avancées en matière d'égalité et de non-discrimination depuis le rôle des cours, tribunaux et organismes judiciaires qui composent le RMJE.

Ce programme de travail de l'Observatoire de la Parité des Genres développe les éléments qui accompagneront la mise en œuvre de l'Observatoire, les objectifs, les lignes stratégiques, les activités, ainsi que les composantes thématiques et les indicateurs qui sont proposés pour appuyer sa conceptualisation.

L'objectif de ce Programme est de diffuser, partager et valoriser les interprétations et les arguments avant-gardistes dans le domaine des droits humains des femmes et de la parité des genres par les cours, tribunaux et organes judiciaires qui composent le RMJE et qui ont contribué dans leur pays à renforcer les droits politiques et électoraux des femmes dans l'accès aux fonctions électives et aux postes de décision publics et politiques.

Une caractéristique importante de l'Observatoire est qu'il se concentre de manière non exclusive sur les États membres et leur potentiel. Ses travaux peuvent apporter une contribution thématique par des échanges et des recommandations qui tiennent compte des caractéristiques de la région du pays membre.

I. Objectif général

Promouvoir la participation politique des femmes à la prise de décision publique en diffusant les décisions sexospécifiques des tribunaux électoraux qui composent le RMJE, ainsi qu'en favorisant l'exercice de leurs droits politiques et électoraux dans des conditions de parité et exemptes de violence politique sexiste à l'égard des femmes.

II. Objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1. Renforcer l'administration de la justice électorale selon une perspective de genre dans les tribunaux électoraux qui composent le RMJE par une obligation de rendre des comptes et des recommandations.

Objectif stratégique 2. Rendre visible les décisions intégrant une perspective de genre et les bonnes pratiques en matière de promotion des droits politiques et électoraux des femmes, ainsi qu'identifier les conditions des organes de justice dans le monde pour une justice adéquate tenant compte de la dimension de genre.

Objectif stratégique 3. Diffuser les profils et les histoires de personnes dont le travail a contribué à promouvoir la parité dans la participation des femmes au niveau politique et électoral.

III. Proposition d'indicateurs et de questions orientées

Dans la phase initiale de l'Observatoire, le Conseil d'Administration, et le Leader Scientifique en particulier, peuvent ajuster les indicateurs et les questions orientées suivants. Il sera important de définir des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs, et en harmonie avec les objectifs du RMJE) pour identifier les défis actuels, construire des recommandations pertinentes et mesurer le succès de l'Observatoire. Ceci, assorti d'une approche proactive, aboutira à des propositions concrètes dont l'impact sera vérifiable. Le Conseil d'Administration définira la forme de la mesure, la périodicité, la forme de la saisie des données, les formules de calcul et les objectifs.¹

¹ Dans l'enquête sur les bases de fonctionnement des Observatoires du RMJE, complétée par les participants du RMJE en janvier 2021, des indicateurs ont été proposés, tels que : Candidatures d'hommes et de femmes, positions qu'ils occupent dans les listes, nombre de femmes participant aux conseils électoraux. Inscription sur la liste

1. Les juges électoraux sont-ils compétents et rendent-ils généralement la justice en tenant compte de la dimension de genre ?
2. Quels sont les décisions pertinentes dans ce domaine ? (perspective quantitative et qualitative)
3. Quels mécanismes les juges ont-ils mis en place pour faire appliquer leurs décisions ?
4. Le système judiciaire électoral a-t-il un accès adéquat aux développements juridiques dans des systèmes juridiques comparables dans d'autres parties du monde ?
5. Le pays étudié dispose-t-il d'un cadre juridique qui prévoit la pleine parité à tous les niveaux de gouvernement ?
6. Les exigences légales sont-elles adéquates ou inutilement complexes et désavantagent-elles les femmes ?
7. Comment l'égalité matérielle se traduit-elle dans la réalité ? L'égalité matérielle est-elle vécue par toutes les femmes des différents groupes sociaux ?
8. Les nominations à des postes de haut niveau dans le système de justice électorale sont-elles effectuées de manière à promouvoir une participation égale des hommes et des femmes ?
9. Les femmes et les personnes de sexe différent ont-elles l'impression d'être traitées différemment, que ce soit de manière hostile ou préférentielle ? La participation politique des femmes est-elle égale à celle des hommes et est-elle diversifiée ?
10. La violence politique sexiste affecte-t-elle la pleine participation des personnes de tous genres à la sphère publique (qu'elle soit politique ou judiciaire) ?

électorale différenciée par sexe. Registre des listes de candidats différenciées par sexe. Registre des résultats électoraux pour le niveau national, différencié par sexe dans le pays, les zones urbaines et rurales. Registre des électeurs différencié par sexe.

IV. Lignes stratégiques et activités

Objectif stratégique 1. Renforcer l'administration de la justice électorale selon une perspective de genre dans les tribunaux électoraux qui composent le RMJE par une obligation de rendre des comptes et des recommandations.				
Ligne stratégique	Activités	Type d'indicateur	Indicateurs	Période de mise en œuvre
1. Contribuer à l'échange de décisions intégrant une perspective de genre en matière électorale.	1. Établir les critères de communication avec les membres du RMJE.	Nombre de documents d'orientation sur le fonctionnement de l'Observatoire	1 Politique de communication de l'Observatoire.	Avril - mai 2021
	2. Déterminer la méthodologie de systématisation et d'analyse des décisions intégrant une perspective de genre.		1 Document sur la Méthodologie d'analyse des décisions. Examen par les pairs des décisions des tribunaux électoraux pour s'assurer qu'elles tiennent compte de la dimension de genre.	Avril 2021 - avril 2022
	3. Compiler, systématiser et analyser les décisions rendues intégrant une perspective de genre en matière électorale.		1 Rapport bimestriel sur la Plateforme d'Échange Mondiale du RMJE sur des articles ou décisions liés au sujet traité.	Permanent 2021 à 2024
2. Renforcer les capacités en matière de justice électorale intégrant une perspective de genre.	1. Systématiser les arguments, les critères et les interprétations des décisions intégrant une perspective de genre en matière électorale.		6 Rapports périodiques d'activités avec une section substantielle d'analyse du contexte. Enregistrez les progrès et les comparaisons avec les rapports précédents. Recherche spécialisée et longitudinale.	Permanent 2021 à 2024
	2. Valider avec les institutions qui composent le RMJE les informations contenues dans la systématisation des arguments, critères et interprétations des décisions intégrant une perspective de genre en matière électorale.		1 Document avec l'argumentation qui assure une plus grande parité des genres des décisions intégrant une perspective de genre.	Permanent 2021 à 2024
	3. Promouvoir des espaces d'échange pour l'analyse et l'étude des arguments, des critères et des interprétations des décisions intégrant une perspective de genre.		1 Rapport sur les résultats assorti d'une feuille de route pour rendre des décisions en faveur d'une plus grande équité des genres.	Permanent 2021 à 2024

Objectif stratégique 2. Rendre visible les décisions tenant compte de la dimension de genre et les bonnes pratiques en matière de promotion des droits politiques et électoraux des femmes.				
Ligne stratégique	Activités	Type d'indicateur	Indicateurs	Période de mise en œuvre
1. Diffuser les critères et les interprétations qui garantissent les droits politiques et électoraux des femmes.	1. Diffuser à l'Observatoire et au RMJE des décisions intégrant la dimension de genre en matière électorale.	Nombre de documents de recherche comportant une analyse de fond	6 Rapports sur les résultats de la mise à jour de l'Observatoire.	Périodique semestriel 2021 à 2024
	2. Diffuser le document avec l'argumentaire avec les critères et les interprétations des décisions intégrant la dimension de genre en matière électorale. Examinez le cadre juridique et électoral.		6 Rapports sur les résultats de la diffusion au sein de l'Observatoire, du RMJE et sur les réseaux sociaux.	Périodique semestriel 2021 à 2024
2. Promouvoir les bonnes pratiques des organes de justice électorale qui composent le RMJE pour promouvoir la parité.	1. Mener une étude pour identifier les bonnes pratiques au sein des organes de justice électorale afin d'y intégrer la perspective de genre.		1 Étude des bonnes pratiques. 1 Plan de recherche continue.	Avril- décembre 2021
	2. Identifier les opportunités d'intégrer la dimension de genre au sein des institutions qui composent le RMJE.		1 Document de recommandations. 1 Document de systématisation de l'information. 1 Positionnement lorsqu'il y a une quelconque actualité connexe qui affecte de manière disproportionnée les femmes dans l'exercice de leurs droits politiques et électoraux (seulement si applicable).	Périodique annuel 2021 à 2024
	3. Créer un référentiel de bonnes pratiques pour l'intégration de la dimension de genre au sein des institutions qui composent le RMJE.		Contenus du référentiel accompagné d'une feuille de route avec les étapes à suivre.	Permanent 2021 à 2024
	4. Promouvoir les possibilités d'échange pour identifier les domaines d'opportunité concernant la capacité des femmes à défendre leurs droits politiques et électoraux.		Rapport sur les résultats.	Permanent 2021 à 2024

Il convient de noter que les recommandations émises par l'Observatoire n'ont pas de caractère contraignant, et que chaque document ou feuille de route pertinent sera élaboré sur la base d'une analyse des risques.

V. Fonctionnement du Programme

Le développement du Programme de l'**Observatoire de la Parité des Genres du Réseau Mondial de Justice Électorale** se traduira par un microsite hébergé sur la Plateforme d'Échange Mondiale, qui inclura des informations relatives aux objectifs de l'Observatoire, aux décisions intégrant une dimension de genre et aux résultats des activités réalisées dans la période d'avril 2021 - décembre 2024.

Le Secrétariat Technique sera chargé de coordonner la politique de communication avec le Réseau Mondial de Justice Électorale afin de disposer des décisions intégrant une perspective de genre qui, ayant satisfait aux critères de la méthodologie, seront placées de manière thématique sur le microsite de l'Observatoire.

Le TEPJF, à travers son département spécialisé, la Direction Générale de l'Égalité des Droits et de la Parité des Genres, assistera le Secrétariat Technique dans la coordination, le suivi et l'évaluation des objectifs stratégiques, des lignes d'action, activités et indicateurs, ainsi que des thèmes et contenus inhérents à la mise en œuvre de l'Observatoire.

Par ailleurs, un représentant du Comité Scientifique du RMJE sera le Leader Scientifique de l'Observatoire, et guidera la définition d'une méthodologie durable et les recherches thématiques de cette initiative.

Après la production de rapports périodiques, d'études, de feuilles de route, de recommandations et d'autres résultats, le Conseil d'Administration devrait les diffuser au sein du RMJE, ainsi que sur le microsite de l'Observatoire et les réseaux sociaux. Par ailleurs, il est proposé au Conseil d'Administration de nommer un porte-parole pour renforcer la diffusion et l'impact de ces outils, ainsi que pour rapprocher la question au public. Le Secrétariat Technique s'engagera à soutenir la stratégie de diffusion et de communication externe.

En 2024, les participants au RMJE se prononceront sur la prolongation des travaux de l'Observatoire et auront l'occasion d'évaluer si ses fonctions et ses activités doivent

être adaptées aux nouveaux besoins². Pour ce vote, un rapport final des activités, des conclusions et des recommandations, partagé par le Conseil d'Administration de l'Observatoire, sera nécessaire.

VI. Composition du Conseil d'Administration de l'Observatoire

- Présidence du Conseil d'Administration et de l'Observatoire
Mónica Aralí Soto Fregoso, Magistrate de la Chambre Supérieure du Tribunal Electoral du Pouvoir Judiciaire Fédéral de la Fédération
- Leader Scientifique du Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE)
Ann Ravel, Professeure de Droit, Université de Californie, Berkeley
- ONU FEMMES
María Noel Vaeza, Directrice régionale pour les Amériques et les Caraïbes
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Guillermina Martín, Cheffe de l'équipe Genre *a.i.* du Bureau Régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
- Organisation des États Américains (OEA)
Francisco Guerrero Aguirre, Secrétaire au Renforcement de la Démocratie
- Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA International)
Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Conseillère Principale, Démocratie et Inclusion
- Commission de Venise
Simona Granata-Menghini, Directrice/Secrétaire
- Secrétariat Technique

² Dans l'enquête sur les bases de fonctionnement des observatoires du RMJE, complétée par les participants du RMJE en janvier 2021, une majorité a exprimé la pertinence que les observatoires créés aient une vocation de permanence. Cela est dû au fait que les questions qui sous-tendent la justice électorale sont dynamiques.

Alberto Guevara Castro, Directeur Général des Relations Institutionnelles Internationales du TEPJF.³

Responsables du suivi du contenu par le TEPJF

- Responsable du Secrétariat Technique.
- Responsable de la Direction Générale de l'Égalité des Droits et de la Parité des Genres.

VII. Principes du Programme de l'Observatoire

En tenant compte des points communs dans le cadre des droits humains des femmes, des cours, tribunaux et organes judiciaires membres du Réseau Mondial de Justice Electorale, les points suivants **sont proposés** comme paramètres d'action pour l'Observatoire :

Droits humains

Toujours travailler dans le contexte des droits humains, en recherchant les normes les plus élevées pour assurer leur respect, leur protection, leur garantie et leur promotion, conformément aux principes d'universalité, d'interdépendance, d'indivisibilité et de progressivité à tout moment.⁴

Transversalité du genre

Il s'agit de l'incorporation et de l'application du principe de l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, de sorte que l'accès à toutes les ressources soit garanti dans des conditions d'égalité, que les politiques publiques soient planifiées en tenant compte des inégalités existantes, et que les résultats et l'impact de ces politiques sur la progression de l'égalité réelle soient identifiés et évalués.⁵

Perspective de genre

³ Responsable du Secrétariat Technique du RMJE.

⁴ Art. 1 de la Constitution Politique des Etats Unis du Mexique.

⁵ ABC de Genre dans l'Administration Publique. Inmujeres, disponible à l'adresse : http://cedoc.inmujeres.gob.mx/documentos_download/100903.pdf

L'outil méthodologique de la perspective de genre doit être utilisé comme point de départ pour comprendre les inégalités structurelles, les discriminations et la violence qui ont fait partie de l'ordre social pour des raisons de genre, afin que les activités qui constituent la responsabilité de juger les contempnent et les abordent pour contribuer à la construction d'une égalité substantielle.⁶

Égalité Substantielle

L'égalité substantielle entre les sexes, comprise dans un sens large comme la construction de conditions et d'opportunités égales à partir de la racine avec l'élimination de la subordination construite à travers le genre ; les mécanismes nécessaires pour corriger et assurer l'égalité dans les procédures en s'attaquant aux asymétries structurelles ; la garantie de l'égalité dans l'exercice des droits de l'homme comme un résultat réel dans la matérialisation de l'objectif ultime de l'égalité.⁷

Non-discrimination

Comprendre les différences comme faisant partie de la diversité humaine, en veillant à ce que ces différences ne deviennent pas des désavantages pour l'exercice effectif des droits humains des personnes.⁸

Intersectionnalité

Outil théorique permettant d'aborder les discriminations multiples et de comprendre comment différents ensembles d'identités influencent l'accès d'une personne aux droits et aux opportunités.⁹

⁶ ABC de Genre dans l'Administration Publique. Inmujeres, disponible à l'adresse : http://cedoc.inmujeres.gob.mx/documentos_download/100903.pdf

⁷ RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES Trentième session (2004) Recommandation générale n° 25 Article 4, paragraphe 1, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - Mesures temporaires spéciales. Disponible sur : [https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/General%20recommendation%2025%20\(French\).pdf](https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/General%20recommendation%2025%20(French).pdf)

⁸ Éléments fondamentaux des Droits Humains : Guide introductif. IIDH. Disponible sur : https://www.iidh.ed.cr/IIDH/media/2083/campa%C3%B1a-educativa-elementos-basicos-guia-introductoria_marzo2009-2008.pdf

⁹ Intersectionnalité : un outil pour la justice de genre et la justice économique. AWID. Organisation internationale féministe. Disponible sur : <https://www.awid.org/fr/publications/lintersectionalite-un-outil-pour-la-justice-de-genre-et-la-justice-economique>